

Réf: Dossier N° 099595

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « 2H COMMUNICATION » en abrégé « 2H.COM »

Siège social Abidjan, Cocody, DANGA, Lot 2605, Ilot TF2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 13/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « 2H COMMUNICATION » en abrégé « 2H.COM »

Objet :

- Transfert des fonds
- Change de devise conventionnelles et virtuelles
- Formation dans les domaines technologiques en présentiel et sur toutes les plateformes digitales
 - implémentations des nouveaux moyens de paiement électronique
- Promotion de la cash society
- Création et développement de l'économie numérique et virtuelle
- Vente, distribution et promotion de toute solution de paiement numérique
- Promotion de la vente directe par réseau
- Régie publicitaire et communication
- Import-export
- Formation et consultations liées aux activités principales et autres secteurs.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de

commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, DANGA, Lot 2605, Ilot TF2

Dirigeant(s) : M ZORKOT HUSSEIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03331 du 19/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°16534/GTCA/RC/2022 du 19/04/2022

